

6.2 QUALITÉ DE L'AIR 2016

“ En 2016, la qualité de l'air a été estimée bonne dans l'ensemble de l'aire d'attraction sans exception.

Qu'elles soient d'origine naturelle (suspension de poussières de sable ou de terre par exemple) ou anthropique (poussières de pneus, métaux, engrais...), les particules en suspension dans l'air font régulièrement l'objet d'une préoccupation importante du fait de leur impact sanitaire. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elles peuvent pénétrer dans les poumons, entrer dans la circulation sanguine et provoquer des maladies graves et chroniques. C'est la raison pour laquelle l'OMS a fixé des seuils de qualité de l'air : concernant les particules PM10 (d'une taille égale ou inférieure

à 10 micromètres), la qualité de l'air est jugée « bonne » lorsque leur concentration ne dépasse pas 20 microgrammes par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$), « moyenne » entre 20 et $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et « médiocre » au-delà de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. En 2016, la qualité de l'air a été estimée bonne dans l'ensemble de l'aire d'attraction sans exception. Les zones où les PM10 étaient les plus concentrées n'ont pas dépassé $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Ces concentrations récurrentes sont situées dans l'agglomération bisontine (Besançon, École-Valentin, Morre, Pirey, Serre-les-Sapins ...) avec quelques exceptions plus à l'ouest dans les communes de Breslilly, Corcelles-Ferrières et Vitreux. Enfin, la qualité de l'air est très bonne dans la partie sud qui englobe les premiers plateaux du Massif du Jura où les concentrations de PM10 étaient seulement de $11 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2016.

Concentration annuelle moyenne de PM10

11 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
11 communes

12 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
54 communes

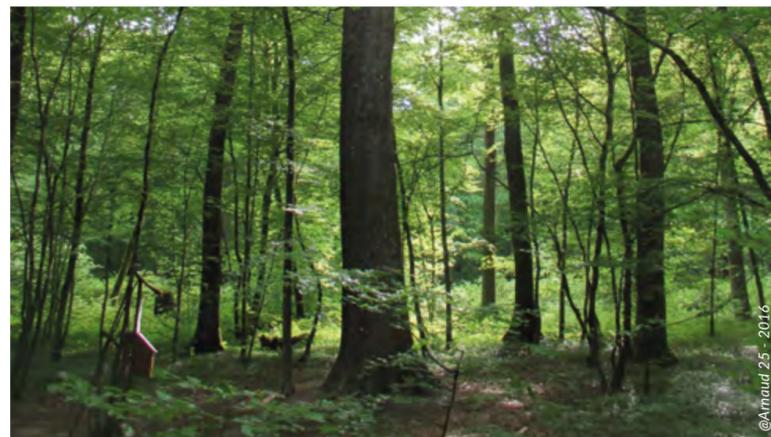
13 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
124 communes

14 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
100 communes

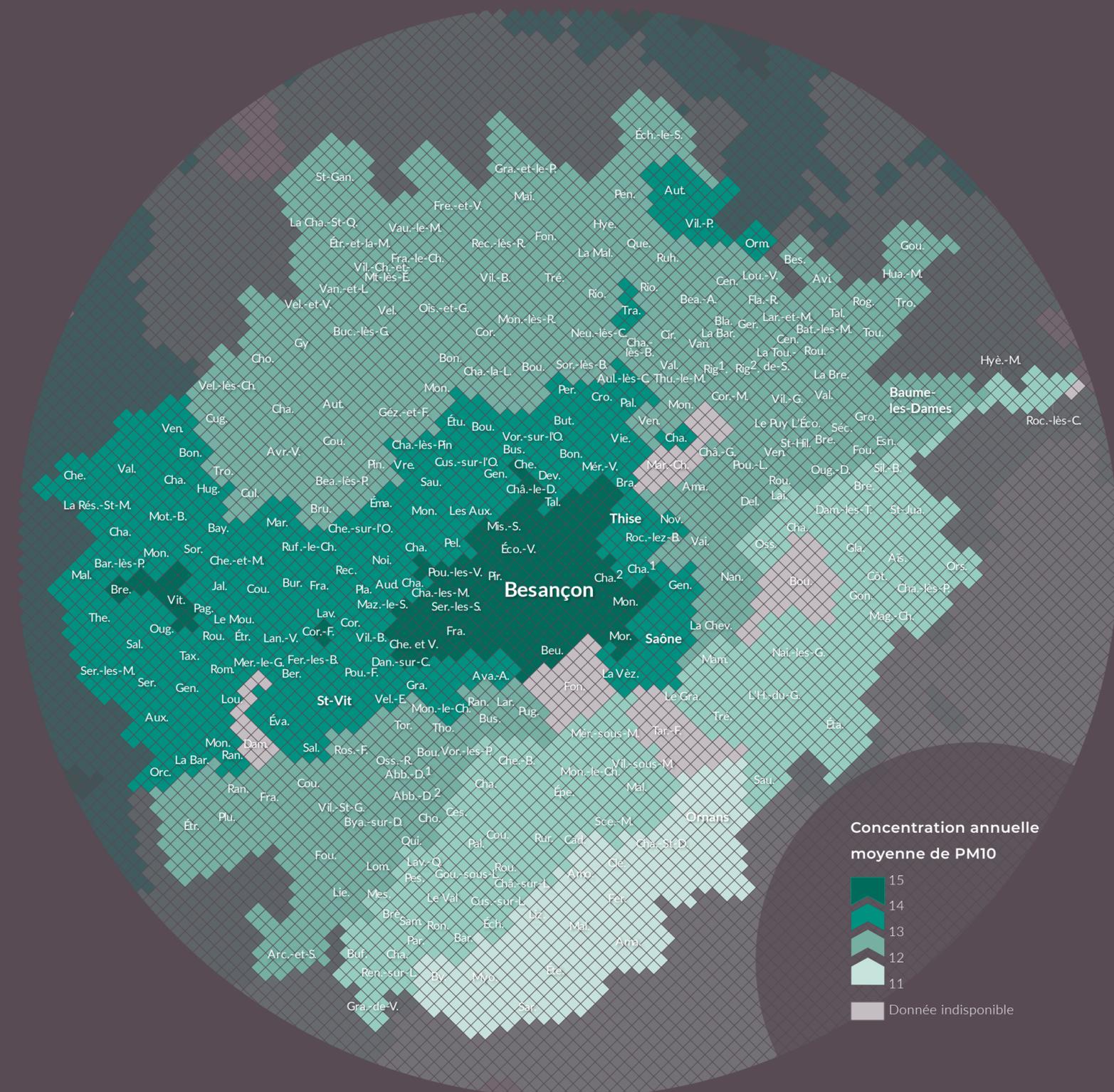
15 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
17 communes

6 communes sans donnée disponible

Clé de lecture
Les particules en suspension PM10 sont des particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (poussières inhalables). Une partie des poussières en suspension, qui se trouvent dans l'air, est d'origine naturelle : sable du Sahara, embrun marin, pollens, etc. S'y ajoutent les poussières d'origines anthropiques, émises notamment par les installations de combustion (chauffage), les transports (moteurs diesels), les activités industrielles (construction, secteur minier), l'érosion de la chaussée, etc. Selon l'OMS, une exposition chronique ne doit pas dépasser la concentration annuelle moyenne de $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les particules PM10.



Forêt de Chauv.



Concentration annuelle moyenne de PM10



Sources : ATMO BFC | Réalisation : AUDAB, 2021